



## CONSEIL GENERAL

### Motion

**Auteur(s):** Les Verts-es Martigny

**Objet :** Création d'un fond pour l'octroi de subventions en faveur de la transition énergétique

#### Développement de la Motion

Monsieur le Président du Conseil général,  
Madame la Présidente de la Ville,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux et généraux,  
Mesdames, Messieurs,

Cette motion demande la création d'un « Fond communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ». Ce fond accompagnera et soutiendra financièrement celles et ceux qui souhaitent s'investir dans ce domaine (panneaux thermiques et/ou photovoltaïques, mobilité électrique, nouveau chauffage plus efficace...).

La motion demande que ce fond soit financé par un prélèvement de 0.6 cts/kWh\* sur la consommation électrique, via le fournisseur local. Ce supplément est perçu à l'ensemble des clients/citoyens, y compris ceux qui ont exercés leur éligibilité (énergie transportée). Pour un ménage moyen consommant 4'500 kWh, cela représente un petit supplément annuel de 27 CHF. Le fond serait ainsi alimenté par un montant d'environ 800'000 CHF/an.

Selon la liste annexée, éditée par l'état du valais – « Mesures d'aides financières des communes bas-valaisannes dans le domaine de l'énergie », il en ressort que 66% de la population valaisanne habite des communes qui octroient des subventions. Il convient de mentionner que la commune de Martigny octroie une aide pour seulement 2 mesures parmi les 14 listées.

La création d'un règlement ad hoc pour ce fond permettra de définir les modalités exactes de financement et d'utilisation.

En résumé, cette motion a comme objectif d'aider financièrement chaque citoyen qui souhaite investir dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables afin que chacun puisse participer aux engagements pris par la Suisse lors de l'accord de Paris. En outre, elle permettra que la commune de Martigny soit un acteur encore plus proactif de la transition énergétique et mieux positionnée parmi les communes Valaisannes qui octroient des subventions.

*\*exemple Commune d'Orbe et Yverdon-Les-Bains*



## CONSEIL GENERAL

Annexes : mentionnées

Signatures et cosignataires

Madame	PFANZELTER	Vera	
Monsieur	CHAMPAGNE	Christian	
Monsieur	CLAIVOZ	Jacques	
Monsieur	D'INVERNO	Mirko	
Monsieur	GUGLIELMINA	David	
Madame	MICHELLOD	Mathilde	
Monsieur	PIGNAT	Ludovic	
Madame	PIGNAT	Sophie	

### Art 32 du Règlement du Conseil Général

Chaque Conseiller général peut déposer une motion. Celle-ci doit être appuyée par deux cosignataires au moins. L'objet doit être conforme aux exigences qui règlent le droit d'initiative populaire sur le plan municipal.

La motion doit être déposée par écrit auprès du Bureau du Conseil général 45 jours avant le plenum. Dans ce cas, le Bureau se charge de transmettre l'information aux groupes et aux commissions. La motion est conçue en termes généraux. Elle peut demander l'élaboration d'un nouveau règlement, l'abrogation ou la modification d'un règlement en vigueur depuis 4 ans au moins.

En cas d'acceptation par le Conseil général, la motion oblige le Conseil municipal à présenter les propositions réglementaires correspondantes, au plus tard dans le 12 mois.

### A compléter par le Bureau

Numéro :

Date de transmission au Bureau :

Transmis à la Commission

et aux groupes le

Sera mis à l'ordre du jour du Plenum du

**MESURES D'AIDES FINANCIERES DES COMMUNES BAS-VALAISANNES DANS LE DOMAINE DE L'ENERGIE**

66% de la population valaisanne habite des communes qui octroient des subventions

	M-01 Isolation thermique du toit et/ou des façades	M-10 Amélioration de la classe CECB	M-03 / M-04 Chauffage à bois automatique	M-05 / M-06 Pompe à chaleur	M-07 Raccordement à un chauffage à distance	M-08 Capteurs solaires thermiques	M-16 / M-17 Nouvelle construction Minergie-P et/ou	Diagnostic énergétique bâtiment existant (CECB, CECB Plus,	Première installation d'une distribution hydraulique	Forage pour pompe à chaleur	Fenêtres	Economie d'énergie	Solaire et/ou photovoltaïque	Mobilité (Electricité - Gaz)
Anniviers		✓	✓	✓		✓	✓							
Arbaz						✓							✓	
Ardon *	✓	✓		✓		✓		✓			✓			
Ayent *	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					✓
Bovernier	✓	✓						✓						
Chamoson	✓										✓			
Collombey-Muraz *								✓						✓
Crans-Montana *	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	
Dorénaz	✓													
Finhaut	✓													
Fully *						✓		✓					✓	✓
Grimisuat *						✓		✓						✓
Héremence *	✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	
Icogne *	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					✓	
Isérable								✓						
Lens *	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	
Liddes						✓							✓	
Martigny *								✓					✓	
Martigny-Combe								✓						
Monthey *				✓				✓		✓	✓		✓	✓
Mont-Noble *	✓	✓		✓		✓		✓						
Nendaz *	✓							✓						
Noble Contrée	✓			✓		✓		✓					✓	
Orsières	✓		✓		✓	✓	✓	✓					✓	✓
Riddes *								✓						
Saillon *								✓						
Salvan	✓		✓	✓		✓	✓	✓					✓	
Savièse	✓							✓						
Saxon *	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓
Sembrancher	✓		✓	✓		✓				✓	✓			
Sierre *	✓	✓						✓					✓	✓
Sion *	✓					✓		✓						✓
Trient	✓		✓	✓		✓	✓						✓	
Val de Bagnes *	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					✓
Vérossaz						✓		✓						
Vétroz *	✓		✓	✓		✓	✓	✓			✓		✓	✓
Vex	✓		✓	✓		✓	✓	✓			✓			✓

**22 communes bas-valaisannes n'attribuent aucune aide financière dans le domaine de l'énergie**

Bourg-St-Pierre	Collonges	Leytron	St-Léonard	Val-d'Illiciez	Vollèges
Chalais	Conthey	Massongex	St-Martin *	Vermayaz	Vouvry
Champéry	Evionnaz	Port-Valais	St-Maurice	Veysonnaz	
Chippis	Evolène	St-Gingolph	Troistorrents	Vionnaz	

\* Commune labellisée "Cité de l'énergie"